



**5<sup>ÈME</sup> ORIENTATION****L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE SE MOBILISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE****Objectifs recherchés :**

Le Grand Lyon :

- développe une culture interne sur le développement durable,
- fait progresser les pratiques et les comportements en interne,
- met en oeuvre la Charte de la Participation,
- suit et évalue sa politique de développement durable.

« Parler de développement durable constitue l'affichage d'une conscience nouvelle. Les grands objectifs du développement durable (considérer la nature comme un bien précieux, répartir les richesses entre tous les individus, etc.) n'ont de sens que s'ils sont partagés ».

**Conseil de développement - 2004****Contexte**

Les démarches d'Agendas 21 locaux initiées par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sont menées au sein des collectivités locales à l'initiative de leurs élus. Le portage politique d'un tel projet est gage d'une volonté réelle de la collectivité à s'engager vers le développement durable.

Démarche volontaire permettant de positionner la collectivité dans une recherche permanente d'amélioration, l'Agenda 21 est l'outil à travers lequel une collectivité locale peut préciser des orientations et des actions à mener à partir d'un calendrier précis.

Cet engagement politique doit être accompagné d'un engagement des services communautaires. Le projet nécessite ainsi un investissement de l'ensemble des agents de la collectivité locale.

Le Grand Lyon depuis de nombreuses années est engagé vers le développement durable. Cette dynamique a été confortée en inscrivant dans le Plan de mandat 2001-2007 la réalisation d'un Agenda 21.

De la sorte, la **Communauté urbaine de Lyon** à travers son plan d'actions s'engage à :

- développer une culture interne sur le développement durable,
- mettre en oeuvre la Charte de la Participation,
- suivre et évaluer la politique de développement durable.

**Quelques chiffres**

- l'Observatoire de l'environnement suit dans le cadre du programme « Respect » 9 domaines d'actions et présente 46 indicateurs.
- 45 000 personnes ont visité l'exposition développement durable lors de la Semaine du développement durable en 2004.

**Action n°69****Former au développement durable****Objectifs stratégiques :**

Le Grand Lyon souhaite développer un plan de formation évolutif dans le temps et ouvert aux élus, aux agents communautaires et communaux :

- favoriser une appropriation de la notion de développement durable par les élus et les agents,
- permettre une prise de conscience de l'enjeu et du rôle que chacun joue et peut jouer pour contribuer à un meilleur devenir pour nous-mêmes et nos enfants.

Des actions d'information, de sensibilisation, de formation, contribueront à cette prise de conscience.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Le Plan de formation contribuera de différentes manières à la prise en compte du développement durable :

La démarche mise en œuvre s'appuiera beaucoup sur une méthode de « recherche-action » afin de partir des pratiques de terrain et des expériences des agents.

Elle permettra de :

- rendre accessible le concept de développement durable à l'ensemble du personnel,
- d'intégrer peu à peu le développement durable dans les pratiques de l'ensemble des personnels,
- favoriser une acculturation, déclencher une prise de conscience et permettre ainsi la prise en compte du développement durable dans les projets du Grand Lyon chaque fois que cela est possible (conduite de projet).

Les thèmes abordés dans ce plan pourront être axés autour :

- de la commande publique,
- de la démarche HQE,
- de la coopération décentralisée,
- de la conduite de projet à travers la grille de questionnement développement durable, etc.

D'autre part, les plans de formation engagés par les Directions devront intégrer lors de leur révision la notion de développement durable afin d'éviter d'organiser des formations déconnectées des pratiques de terrain.

Dans un premier temps, environ 50 chefs de projets majeurs, chefs de service et les élus seront concernés.

**Déroulement de l'action**

3 axes sont proposés :

- approche générale du Grand Lyon : principes généraux et culturels du développement durable, présentation de l'Agenda 21,
- appropriation et mise en œuvre du développement durable au Grand Lyon,
- auto-diagnostic sur les projets en cours et partage d'expériences.

**Coûts**

Partenariat CNFPT ou formateur interne  
- estimé : 20 000 €.

**Coordinateur et services impliqués**

DRH - Service formation.  
DPSA - Mission Agenda 21.

**Action n°70****Mettre en place un plan de formation fédéral pour les nouveaux agents du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

Dans le cadre du Projet Chrysalis et de son plan d'action, la formation a pour objectifs de :

- développer une culture commune Grand Lyon,
- optimiser l'intégration des nouveaux arrivants dans leur poste.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Chaque année environ 300 agents intègrent la Communauté urbaine. La Direction Générale, souhaite que chaque nouvel arrivant (en priorité), puisse disposer d'une formation générale sur la législation régissant la Fonction Publique Territoriale, ainsi que sur les orientations politiques et stratégiques et leur mise en œuvre au sein du Grand Lyon.

Les thèmes traités lors de cette formation sont développés au regard des compétences de la Communauté urbaine :

- environnement institutionnel et fonctionnement des collectivités territoriales,
- ressources humaines (statuts de la FPT et droits et obligations des fonctionnaires),
- finances publiques - comptabilité publique,
- marchés publics et commande publique,
- développement durable,
- conduite de projet,
- concertation - participation citoyenne.

Ce temps d'information et de formation permet d'explicitier les enjeux de développement durable et de concertation que le Grand Lyon engage et souhaite engager sur le long terme.

**Déroulement de l'action dans le temps**

- 4 sessions prévues par an.
- Durée de la session : 3 jours.
- La population ciblée est celle des nouveaux arrivants.

**Coûts**

Formations assurées par des formateurs internes qui sont des experts des différents domaines.

**Coordinateur**

DRH - Service Formation.

**Action n°71****Développer un projet fédéral pour conduire le changement et faire évoluer les processus de travail des services : "Chrysalis"****Objectifs stratégiques :**

Pour offrir des services publics qui répondent au mieux aux exigences et besoins des usagers, le Grand Lyon développe un projet d'adaptation et d'amélioration de :

- ses modes de faire et son organisation en vue de gagner en efficacité, efficience et réactivité,
- des compétences et nouveaux savoir-faire managériaux,
- sa culture d'établissement vers les résultats et le changement.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Chrysalis est un programme d'actions ambitieux et exigeant sur 7 axes de travail :

- Développer la **conduite de projet** à travers des formations, un outil de gestion de projet PHYFI et un accompagnement des chefs de projets, par l'équipe conduite de projet (5 personnes).
- Mettre en place une gestion misant sur la responsabilité et l'efficience par **centres de responsabilité**. Chaque année des objectifs prioritaires et des ressources négociées font l'objet d'une contractualisation entre le Directeur Général et chaque centre de responsabilités.
- Développer l'orientation bénéficiaire et la démarche qualité de nos prestations à travers **le management par les processus**. 7 chantiers ont été retenus pour 2004-2005 pour optimiser et reconfigurer les processus : Ressources Humaines (recrutement), Recettes et Dépenses, Achat, Foncier et immobilier, Programmation informatique.
- Mettre en place une démarche **qualité de l'achat** au Grand Lyon allant jusqu'à la certification.
- Organiser une veille sociale et un dispositif **d'écoute active des collaborateurs**.
- Mettre en œuvre des outils et un accompagnement pour les **cadres** afin de les aider à mieux jouer leur rôle de manager, premier responsable et relais RH et aussi en développant de nouvelles pratiques managériales et de nouveaux comportements. C'est aussi anticiper les départs en retraite des cadres, favoriser la mobilité et accompagner les parcours professionnels.

- Accompagner les personnels dans une situation de handicap physique afin d'aménager leur poste ou de trouver un nouvel emploi dans le cadre de la **requalification professionnelle**.

- Proposer une gestion des ressources humaines communautaires renouvelée et définir le **partage de la fonction RH** au Grand Lyon, c'est-à-dire « l'ensemble des activités, missions et moyens RH, déployées au service de l'organisation, entre les différents niveaux d'acteurs RH ».

- Recherche d'une allocation des ressources plus efficiente.
- Formation et développement des compétences.
- Concertation et management participatif : l'agent acteur du projet communautaire.
- Requalification des personnels.

**Déroulement de l'action**

Lancement de la démarche janvier 2005.  
Fin de la démarche prévisionnelle 2007.

**Coûts**

600 000 € (estimation)

**Coordinateur et services impliqués**

Direction Générale.  
L'ensemble des Directions.

**Action n°72****Animer un groupe de Correspondants développement durable afin que toutes les Directions appliquent le développement durable dans les actions et projets à venir****Objectifs stratégiques :**

- affirmer une approche transversale du développement durable au sein des services de la Communauté urbaine de Lyon,
- développer des outils communs,
- tester ces outils auprès de certaines Directions afin de pouvoir généraliser une démarche commune.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Le Grand Lyon a mis en place une Mission Agenda 21 et un groupe inter-services de 30 Correspondants développement durable afin que l'ensemble des Directions de la Communauté urbaine de Lyon travaillent de manière transversale et partenariale sur le thème du développement durable.

En 2004, le groupe des Correspondants développement durable a commencé à rédiger un guide interne développement durable et à participer à l'élaboration du plan actions Agenda 21.

Il faut poursuivre la dynamique engagée en faisant en sorte que ce groupe se réunisse une fois tous les deux mois afin de faire un état de l'avancée du plan d'actions Agenda 21 et de faire émerger de nouvelles pistes d'actions et de réflexion.

Le groupe des Correspondants développement durable devra faire évoluer la grille de questionnement développement durable à partir de tests qui seront menées au sein de la DGDU (un groupe transversal développement durable a été mis en place depuis le mois de mars) et dans d'autres Directions.

**Déroulement de l'action****2005-2006 :**

- le guide est testé auprès de la DGDU, de la Direction de la Voirie et de la Direction de l'Eau.
- le guide développement durable est finalisé auprès de la DGS et du Comité du suivi Agenda 21.

**Coûts**

Temps agents communautaires.

**Coordinateur et services impliqués**

DPSA - Mission Agenda 21

DGDU - SUO

Toutes les Directions du Grand Lyon

**Indicateurs**

- Nombre de projets analysés avec le guide interne développement durable.

**Action n°73****Mettre en œuvre le Plan de Déplacements d'entreprise du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- réaliser des économies sur le poste déplacement pour financer des mesures plus rationnelles et plus équitables (exemple : subvention pour partie de l'abonnement de transports en commun),
- positionner le Grand Lyon en tant que Communauté urbaine exemplaire dans le domaine des déplacements,
- inscrire le PDE dans une logique transverse de développement durable.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Le PDE (Plan de Déplacements Entreprises) du Grand Lyon vise à rationaliser les déplacements domicile – travail et les déplacements professionnels des personnels du Grand Lyon dont l'adresse professionnelle se trouve dans le troisième arrondissement. Cette démarche tend à limiter l'usage de la voiture « solo ». La finalité : apporter aux professionnels du Grand Lyon des alternatives novatrices et crédibles en terme de déplacements.

- Utilisation rationnelle de l'énergie, réduction d'émissions polluantes, lutte contre l'effet de serre...
- Exemplarité de la démarche, amélioration de l'accessibilité du site et assurer la sécurité des agents dans les transports, cohésion interne...
- Grand Lyon : réduire la flotte de véhicules, les frais kilométriques, les coûts de stationnement, les frais liés aux arrêts de travail suite aux accidents...
- Mobilisation sur une démarche de développement durable et sur les enjeux liés au PDU (Plan de Déplacements Urbain).

**Déroulement de l'action**

**2005** : Lancement du PDE Grand Lyon (17 actions seront étalées sur un échancier 2005)

**2009** : Les actions seront évaluées en fonction des objectifs fixés.

**Coûts**

- Bilan financier prévisionnel 2005 : 78 000 €.
- Marge de financement du PDE pour 2005 : 172 228 €.

**Coordinateur et services impliqués**

Communication interne, Mission Déplacements, Mission Écologie, DLB, Direction de la Propreté, Unité conditions de travail, Espaces publics...

**Autres partenaires locaux**

SYTRAL (TCL), SNCF, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général du Rhône, « La voiture autrement », « Pignon sur rue »...

**Action n°74****Réaffirmer la prise en compte des Chartes piéton, accessibilité et vélo et conforter la réflexion menée en interne sur la prise en compte du « handicap » dans nos politiques publiques****Objectifs stratégiques :**

- suivre la mise en œuvre des chartes piétons, accessibilité et vélo,
- approfondir la réflexion sur la question du handicap.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Dans le cadre de la révision du Plan de déplacements urbain en 1997, trois chartes ont été réalisées afin d'affirmer la place du piéton dans la ville : la charte piéton, la charte vélo et la charte accessibilité.

A travers la mise en œuvre de l'Agenda 21, le Grand Lyon réengage sa volonté d'inscrire ces trois chartes dans la mise en œuvre de ces politiques publiques, particulièrement concernant les déplacements, les espaces publics, l'urbanisme.

Pour ce faire, en interne, un travail de synthèse de ces textes sera élaboré afin de les rendre plus accessibles. Au-delà, un suivi de l'élaboration des projets sera mené de manière plus systématique afin de rendre compte des réalisations. Au-delà, une réflexion sera approfondie en ce qui concerne la prise en compte du « handicap » dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Le Grand Lyon et ses partenaires engagent une politique volontariste de développement d'accessibilité pour tous afin d'offrir une meilleure qualité de vie à l'ensemble des usagers quelles que soient leurs différences physiques, sensorielles, ou sociales.

**Déroulement de l'action**

La démarche est engagée dans le cadre de la révision du PDU. Elle sera activée à partir de courant 2005.

La Direction de la Voirie mènera particulièrement ce suivi.

**Coûts**

Temps agents communautaires.

**Coordinateur et services impliqués**

Direction de la Voirie  
DGDU – Mission Déplacements, Espaces publics

**Autre partenaire**

SYTRAL

**Action n°75****Etablir une Charte d'aménagement des espaces publics - voirie****Objectif stratégique :**

établir un vocabulaire et une culture commune permettant le dialogue entre les différents publics concernés (usagers, riverains, élus et techniciens) à travers une typologie et selon une logique d'échelle définie par le PDU.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Aujourd'hui une forme d'espace public est à reconquérir : la rue. L'enjeu est de passer d'une approche sectorielle et donc particulière à chaque acteur, à une approche globale valorisant et qualifiant l'espace public dans ses différentes dimensions.

La charte d'aménagement de l'espace public-voirie complétera la hiérarchisation des réseaux de déplacements qui a été utilisée pour l'élaboration des Plans de déplacements de secteurs. A ce titre, elle doit préciser les niveaux de service adaptés aux différents types de voirie.

Cette action s'inscrit dans le cadre du PDU.

**Déroulement de l'action dans le temps**

Echéance : 2006

**Coûts**

A déterminer.

**Coordinateur et services impliqués**

DGDU - Mission Déplacements  
Service espaces publics  
Direction de la Voirie

**Autres partenaires locaux**

SYTRAL, Etat, Conseil Général, Communes, associations d'usagers, professionnels de l'aménagement

**Indicateurs**

La charte devra être utilisée dans tous les nouveaux projets de voirie et d'aménagement urbain.

**Action n°76****Mettre en application la certification ISO 14 001 pour les usines et services de l'assainissement de l'eau****Objectif stratégique :**

réduire au minimum les impacts négatifs tout en améliorant la performance environnementale des processus de gestion ou de traitement dans le domaine de l'eau.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable.**

Démarche de management environnemental qui consiste à prendre en compte et à maîtriser les effets induits par les activités sur l'environnement, les populations voisines et les personnels. A travers la Direction de l'Eau, le Grand Lyon s'engage à expérimenter la démarche ISO 14 001.

Les enjeux de développement durable se situent dans les domaines suivants :

- Protection sécurité santé des personnels (amélioration de la qualité sanitaire dans les processus).
- Partenariat exploitant - maître d'ouvrage (station à Saint-Fons, privé/public).
- Participation active des salariés à son obtention.
- Modification des modes de faire (volontaire).

**Déroulement de l'action dans le temps**

Station d'épuration à Saint-Fons certifiée en mai 2003.

Station d'épuration à Pierre-Bénite à certifier pour 2007.

Système de collecte et de transport des effluents par la suite.

**Coûts**

15 000 € par certification.

**Coordinateur**

Direction de l'Eau

**Autres partenaires locaux**

Groupement Rhodanien d'épuration – AFAQ

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

**Action n°77****Signer et mettre en œuvre la Charte achats du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- garantir et promouvoir la transparence et l'honnêteté dans tous les actes de la commande publique,
- faire des marchés publics un véritable instrument de développement économique en ouvrant le plus largement la commande publique aux petites et moyennes entreprises,
- contribuer au développement durable par les marchés qui assurent la mise en œuvre de la stratégie du Grand Lyon.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Le Grand Lyon propose une politique achats proposant les principes fondamentaux qui devront articuler les relations de la Communauté avec le tissu économique, tous secteurs et acteurs confondus :

- installer des relations de transparence,
- informer plus largement avec des mises en concurrence plus fréquentes et des possibilités de rattrapage pour les dossiers incomplets,
- introduire des clauses environnementales et sociales favorisant l'insertion (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, régies de quartiers, associations et entreprises intermédiaires).

Cette Charte doit aussi garantir :

- des relations avec les organisations professionnelles représentatives et les organismes consulaires plus structurées,
- des négociations avec les fournisseurs plus affirmées et toujours respectueuses des droits de chacun.

**Déroulement de l'action dans le temps**

Signature en 2005

**Coûts**

15 000 €

**Coordinateur**

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

**Indicateurs**

Evaluation des prestations et des prestataires.

**Action n°78****Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics****Objectif stratégique :**

favoriser l'insertion professionnelle : l'entreprise qui se verra attribuer le marché aura l'obligation d'embaucher sous forme « d'équivalents temps complet ».

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Le Code des marchés publics permet aux collectivités locales d'intégrer à travers l'article 14 une clause sociale dans les marchés publics.

Depuis quelques années, le Grand Lyon en partenariat avec le PLIE du Sud-Ouest Lyonnais mène une expérimentation dans ce domaine.

Dans le cadre de sa mission d'agglomération, le PLIE SOL intervient également pour le SYTRAL, la SEM Lyon Confluence et pour des communes et des bailleurs sociaux.

A partir de cette expérimentation, le Grand Lyon a inséré des clauses sociales dans certains marchés de la Communauté urbaine et poursuivra cet engagement.

**Déroulement de l'action dans le temps**

En fonction des marchés choisis et des dates auxquelles ils doivent être relancés :

- marché d'aménagement des berges du Rhône,
- marchés de travaux d'adduction d'eau,
- marché d'aménagement du quartier d'Ecoin sous la Combe (Vaulx-en-Velin),
- marché avenue de l'Europe (Rillieux-la-Pape),
- marché des aménagements extérieurs à Saint-Fons,
- ZAC GPV Lyon Duchère.

**Coûts**

Accompagnement de la démarche, contrôle d'exécution des clauses créées : 56 000 € pour 3 ans.

**Coordinateur et services impliqués**

Direction des Affaires Juridiques  
et de la Commande Publique  
DGDU - DSU

**Autre partenaire**

ANPE

**Action n°79****Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics****Objectif stratégique :**

intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics portant dans le domaine de l'eau, de l'air et des gaz à effet de serre et des déchets.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

La Direction des Affaires Juridiques et de la commande publique a mené un travail de comparaison des axes de priorité fixés par « la Stratégie Nationale de Développement Durable » (SNDD) et des possibilités d'action en matière de marchés publics de la Communauté urbaine.

Les marchés publics engagés par le Grand Lyon permettent une action sur trois domaines : les prélèvements d'eau, la qualité de l'air et les gaz à effet de serre et les déchets.

Les actions nouvelles se réaliseront à plusieurs stades de la procédure « marchés ».

**La définition du besoin**

- en ce qui concerne la flotte des véhicules, il s'agira de définir quel pourcentage de véhicules électriques nous souhaitons acquérir, quel type de carburant...
- en ce qui concerne les économies d'énergie, il s'agira de penser nos achats en terme d'économie d'énergie.

**La rédaction des cahiers des charges**

Les personnes chargées de la rédaction des contrats (techniciens ou administratifs) seront amenées à s'interroger sur l'opportunité :

- de prévoir des critères environnementaux de choix des offres
- ou
- d'imposer directement des contraintes environnementales à travers la mise en place de clauses telles qu'elles figurent déjà dans certains de nos marchés : tri et élimination des déchets de chantiers, restriction sur certains produits chimiques, usages de produits recyclés, capacité de recyclage des produits utilisés, clauses d'insertion sociale...

- de demander aux entreprises de fournir une solution variante sur tel ou tel point : usages de produits recyclés, capacité de recyclage des produits utilisés...

**Déroulement de l'action**

A partir de 2005, lors de lancement de tout nouveau marché public.

**Coûts**

Temps agents communautaires.

**Coordinateur**

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

**Action n°80****Refondre le Conseil de développement :  
une nouvelle configuration, un nouveau projet****Objectifs stratégiques :**

- le Conseil de développement a été fondé par la Loi Voynet en 2000, il a été mis en place au Grand Lyon lors de l'élaboration du Projet d'agglomération dans le cadre de Millénaire 3. Le Conseil de développement est l'instance dont se dote le Grand Lyon pour rentrer en dialogue avec la société civile. Il permet de travailler de manière prospective sur des thèmes inscrits dans le projet d'agglomération et le Plan de Mandat,
- après quatre ans d'activité, il semble nécessaire de faire un bilan et de donner un nouveau souffle à cette instance de débat et de concertation. Il est ainsi proposé une refonte du CDD pour répondre aux enjeux de lisibilité, d'efficacité et de légitimité du Conseil.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Il s'agit de recomposer un socle plus large et plus représentatif des acteurs et forces vives de l'agglomération pour construire une culture commune d'agglomération.

- renouveler sa composition en créant de véritables collèges aboutissant à un statut de membres pour ses participants,
- conserver une ouverture sur les travaux du CDD en y associant des partenaires, des personnes qualifiées,
- améliorer les liens avec les dispositifs de concertation mis en place dans les communes,
- définir des axes de travail pour 2005-2007 correspondant aux attentes des élus du Grand Lyon et aux sujets de préoccupation de la société civile reconnus et validés pour répondre aux enjeux précités,
- concevoir une organisation et des méthodes de travail adaptées à la contribution citoyenne, pour une appropriation des participants au bon niveau.

**Déroulement de l'action**

**2005** : réflexion sur la refonte du Conseil de développement et proposition

**sept 2005 - 2007** : le Conseil de développement fonctionne sur de nouvelles modalités

**Coûts**

Le budget du Conseil de développement est de 50 000 € par an.

**Coordinateur**

DPSA / Mission Concertation

**Indicateurs**

- Nombres de participants.
- Instauration de dialogues entre les élus, les techniciens et la société civile autour des contributions du Conseil de développement.

**Action n°81****Favoriser l'opportunité de mettre en place un comité consultatif en urbanisme et déplacements****Objectifs stratégiques :**

- doter les élus du Grand Lyon d'une instance permettant de rentrer en dialogue avec la société civile dans les domaines de l'urbanisme et des déplacements,
- cet objectif renvoie à l'objectif de refonte du Conseil de Développement (Action n°82).

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Dans les domaines de l'urbanisme et des déplacements, les démarches d'élaboration des documents de planification (PLU, PDU et plan de développement des modes doux) ont donné lieu à des concertations mises en place spécifiquement pour chacune d'elles (à l'initiative du Grand Lyon et du SYTRAL).

Ces modes de concertation se sont avérés insuffisants au moment de décliner précisément la mise en œuvre des documents (par exemple la tarification du stationnement..).

D'autre part, d'autres démarches vont donner lieu à des sollicitations de contribution de la société civile dans ces domaines, à commencer par le SCOT en 2005.

**Déroulement de l'action dans le temps**

La mise en œuvre de cette action s'inscrit dans le cadre de la refonte du Conseil de Développement dont la mise en place est prévue pour octobre 2005.

**Coûts**

A préciser

**Coordinateur et services impliqués**

DPSA - DGDU

**Autres partenaires locaux**

SEPAL (syndicat en charge du SCOT), SYTRAL, communes (Lyon surtout)

**Action n°82****Elaborer un guide pour accompagner la mise en œuvre de la Charte de la Participation : vers un guide méthodologique de concertation****Objectifs stratégiques :**

- une Charte de la Participation a été élaborée en 2003 au sein du Grand Lyon. Il s'agit d'accompagner sa prise en compte par les services,
- systématiser une ingénierie et capitaliser les démarches de concertation en matière de concertation sur projets.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

La Mission concertation en relation directe avec les services communautaires s'engage à élaborer un guide méthodologique de concertation sur projets pour accompagner la mise en œuvre de la Charte de la Participation. Son élaboration s'appuie sur une démarche de recherche-action afin d'être au plus près des acteurs de terrain.

Le processus d'évaluation de la méthode de concertation sur projets proposée dans le guide méthodologique sera permanent et progressif. Il sera mis en place dès la fin 2005 par le biais des formations concertations et de réunions de bilan annuel de la concertation avec chaque Direction ou équipe projet concernée.

**Déroulement de l'action dans le temps**

**2005** : rédaction du guide avec les directions concernées.

**2006** : validation et utilisation dans les services.

**Coûts**

30 000 €

**Coordinateur et services engagés**

DPSA – Mission Concertation - DGDU -  
Direction de la Communication -  
Direction Générale - Service juridique -  
DRH - Unité Formation

**Autres partenaires locaux**

CNFPT

**Action n°83****Elaborer des Chartes Qualité des Services Publics du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- consolider l'image de l'EPCI, des métiers du service public et conforter la transparence de la gestion publique,
- rendre les services plus sensibles et réactifs aux attentes des usagers et donc plus performants,
- mieux gérer les fonds publics,
- établir avec les usagers une relation « bénéficiaire-fournisseur » en introduisant une problématique de co-responsabilité de développement durable et de solidarité territoriale,
- améliorer les processus à partir du point de vue des usagers, en repérant la qualité souhaitée et la qualité perçue,
- changer de culture : passer d'une culture de l'administré à une culture de l'usager.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Ce travail se situe dans la continuité de la Charte de la Participation du Grand Lyon (signée en juillet 2003) et en particulier du chapitre IV « Les services de proximité » (articles 22 et 23).

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'amélioration des processus et des démarches qualité initiées dans certains services du Grand Lyon, ses sous-traitants et délégataires au contact du public et des usagers.

Le vice-président a saisi des membres de la CCPSL et du Conseil de développement afin d'identifier les attentes des usagers et de faire l'information et la formation des usagers sur la qualité publique et les démarches d'amélioration de la qualité au Grand Lyon.

**Déroulement de l'action dans le temps 2005 :**

- constitution d'un GT afin d'élaborer un argumentaire sur les objectifs, les principes, le périmètre et les caractéristiques de la ou des chartes,
- étude de cas. Consolidation de l'expérimentation sur le suivi des demandes et des réclamations de la Direction de la Propreté.

**2006 :**

- extension progressive de la démarche « suivi des demandes et des réclamations » aux autres Directions du Grand Lyon.

**Coordinateur et services impliqués**

DPISA - Mission Concertation  
Direction de la Propreté, Mission  
Coordination Territoriale, DSIT, DGS.  
A terme tous les services

**Autres partenaires locaux**

Des membres volontaires du Conseil de Développement et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). A terme le CNFPT.

**Indicateurs**

A titre d'exemple : délais de traitement des demandes et des réponses, taux de réponses

**Action n°84****Etablir un tableau de bord de développement durable, élaboré de manière partenariale, permettant de suivre et d'évaluer sa prise en compte****Objectifs stratégiques :**

- mettre en œuvre une méthodologie pour élaborer les indicateurs développement durable nécessaire pour la Communauté urbaine,
- disposer d'indicateurs développement durable reposant sur les trois volets du développement durable : environnement, social, économie,
- ces indicateurs devront être élaborés de manière partenariale avec les différents observatoires existants et la société civile,
- ces indicateurs seront autant d'outils de communication et d'information sur le développement durable. Ils devront être compréhensibles du grand public.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

En mettant en œuvre un Agenda 21, le Grand Lyon s'engage à suivre et évaluer les progressions obtenues vers le développement durable.

Pour ce faire, à partir d'un travail participatif et d'analyses critiques des indicateurs existants et produits sur le territoire de l'agglomération, la Mission Agenda 21 propose d'élaborer un tableau de bord regroupant au maximum une quarantaine d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces indicateurs seront validés en comité de suivi politique de l'Agenda 21.

Ce tableau de bord comptabilisera en premier lieu les 11 indicateurs européens.

Les indicateurs devront prendre en compte les différents volets du développement durable (environnement, social, économie et participation citoyenne).

**Déroulement de l'action**

**2005** : mise en place d'une méthodologie pour élaborer les indicateurs et analyse critique des indicateurs existants.

**2006-2007** : proposition et validation politique d'une batterie d'indicateurs développement durable.

**Coûts**

150 000 € pour 3 ans

**Coordinateur et services impliqués**

DPSA – Mission Agenda 21  
Tous les services communautaires

**Autres partenaires**

Agence d'urbanisme, CCI, etc

**Action n°85****Elaborer un tableau de bord social et économique au regard du développement durable****Objectifs stratégiques :**

- promouvoir un dialogue entre les différents observatoires sectoriels qui suivent les politiques publiques sociales et économiques,
- analyser les indicateurs produits et les expliciter pour le grand public,
- produire de nouveaux indicateurs intégrant le développement durable.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

En partenariat avec l'Agence d'urbanisme, la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'autres partenaires locaux, le Grand Lyon dispose d'informations et d'indicateurs provenant de l'Observatoire territorial du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, de l'Observatoire partenarial lyonnais pour l'économie, etc.

Dans le cadre de l'Agenda 21 local, l'enjeu est de faire en sorte que lors de la production de données et d'indicateurs, le développement durable soit clairement identifié.

A travers un groupe projet réunissant les différents partenaires investit sur ce sujet, un tableau de bord social et économique (référentiel) sera réalisé au regard du développement durable.

Le Grand Lyon disposera ainsi d'une batterie d'indicateurs qu'il sera possible de suivre dans le temps et sur le territoire à travers la démarche Agenda 21. Ces indicateurs pourront aussi participer à la réflexion des indicateurs de suivi du SCOT.

**Déroulement de l'action****2005-2007 :**

- mise en place du groupe projet et analyse des indicateurs existants,
- mise en place d'une méthodologie pour produire des indicateurs,
- élaboration et diffusion du tableau de bord.

**Coûts**

50 000 €

**Coordinateur et services impliqués**

DGDU - Politique de la ville  
DAEI - Développement local  
DPSA - Mission Agenda 21

**Partenaire**

Agence d'urbanisme

**Indicateur**

Réaliser un tableau de bord (référentiel) pédagogique et compréhensible par tous.

**Action n°86****Adopter et calculer les 11 indicateurs européens****Objectifs stratégiques :**

- signer l'accord « vers un profil de durabilité locale »,
- adopter les 11 indicateurs européens,
- calculer les 11 indicateurs européens.

**L'action et ses enjeux en matière de développement durable**

Afin de pouvoir bénéficier d'une méthodologie de calcul d'indicateurs de développement durable et afin de pouvoir comparer le Grand Lyon vis-à-vis des autres villes et métropoles européennes, le Grand Lyon souhaite participer à la réflexion sur les indicateurs de développement durable « vers un profil de durabilité locale ».

Les 11 indicateurs européens ont été élaborés de manière collégiale par plus de 30 villes européennes. Les trois dimensions du développement ont clairement été prises en compte. Le volet environnement reste toutefois très prégnant.

**Déroulement de l'action**

**2005** : signer l'accord « vers un profil de durabilité locale » et lancer les études complémentaires pour calculer les indicateurs européens.

**2006** : présentation et diffusion des indicateurs européens.

**Coûts**

Environ 10 000 €

**Coordinateur et service impliqué**

DPSA - Mission Agenda 21

DGDU - Mission Écologie

**Autres partenaires**

Agence d'urbanisme





AD Conseil

aimons l'avenir

**Contacts :**

**Cabinet du Président**

Geneviève Ancel

**Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération**

Corinne Tourasse

**Mission Agenda 21**

Nadia Mabilie

Tél : 04 78 63 46 33 - Courriel : nmabilie@grandlyon.org

**GRANDLYON**

communauté urbaine

20 rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)